

# Fiche de données de sécurité

## Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 – n°2020/878

Version: 1.0

Date d'émission : 10/11/2025

Date de révision: 10/11/2025

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **SHAMPOOING DEMELANT 250ML**  
Code du produit / Gencod : 172.603 / 3283021726037  
Forme du produit : Mélange.  
Code UFI : 1D8W-RT1R-J509-G3YT

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Shampoing pour animaux.

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : SAS FRANCODEX Santé Animale.  
Adresse : 10 rue de l'Ormeau de Pied - 17100 Saintes - France.  
Téléphone : +33 (0)5 46 97 90 23 - Fax : +33 (0)5 46 74 74 04.  
Email : [contact@francodex.com](mailto:contact@francodex.com)  
<https://www.francodex.com>

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence France : ORFILA N°01 45 42 59 59 / Numéro d'urgence Allemagne : Poison control center +493030686700 / Numéro d'urgence Italie : Poison control center : + 39 02 6610 1029 / Numéro d'urgence Finlande : Finnish Poison Centre : +358 9 471 977 / +358 9 4711 / Numéro d'urgence Belgique : Poison control center : +32 70 245 245 / Numéro d'urgence Suède : Swedish Poisons Information Centre +46 (0)10 456 6700 / Numéro d'urgence Grèce : +30 210 7793777 / Numéro d'urgence Pays-bas : +31 88 75 585 61 / Numéro d'urgence Pologne : Bureau for Chemical Substances : +48 42 2538 400

### RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Irrit. 2 H319  
Aquatic Chronic 3 H412  
Texte complet des phrases H : voir section 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention.  
Composants dangereux : Aucun.  
Mentions de danger (CLP) : H319 – Provoque une sévère irritation des yeux.  
H412 – Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Conseils de prudence (CLP) : P102 – Tenir hors de portée des enfants.  
Conseils de prudence (CLP) – Prévention : P264 – Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P273 – Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
Conseils de prudence (CLP) – Intervention : P305+P351+P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 – Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.  
Conseils de prudence (CLP) – Elimination : P501 – Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

# SHAMPOOING DEMELANT 250ML

## Fiche de données de sécurité

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable.

### 3.2. Mélange

Dénomination	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated < 2.5 EO, sulfates, sodium salts	CAS : 68891-38-3 CE : 500-234-8 N°enregistrement REACH : 01-2119488639-16-xxxx	5 – 8	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
Amides, C8-18 (even numbered) and C18- unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)	CAS : 68155-07-7 CE : 931-329-6 N°enregistrement REACH : 01-2119490100-53-xxxx	1 – 2,5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411
1-Propanaminium, 3 amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-(C8-18 (even numbered) and C18 unsaturated acyl) derivs., hydroxides, inner salts	CAS : 147170-44-3 CE : 931-333-8 N°enregistrement REACH : 01-2119489410-39-xxxx	1 – 1,2	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412

### Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë :

Dénomination	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques	ETA
Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated < 2.5 EO, sulfates, sodium salts	CAS : 68891-38-3 CE : 500-234-8 N°enregistrement REACH : 01-2119488639-16-xxxx	Eye Irrit. 2, H319 : $5\% \leq C < 10\%$ Eye Dam.1, H318: $C \geq 10\%$	Orale: LD <sub>50</sub> = 4 100 mg/kg Cutanée: LD <sub>50</sub> > 2 000 mg/l
Amides, C8-18 (even numbered) and C18- unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)	CAS : 68155-07-7 CE : 931-329-6 N°enregistrement REACH : 01-2119490100-53-xxxx		Orale: LD <sub>50</sub> > 5 000 mg/kg Cutanée: LD <sub>50</sub> > 2 000 mg/l
1-Propanaminium, 3 amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-(C8-18 (even numbered) and C18 unsaturated acyl) derivs., hydroxides, inner salts	CAS : 147170-44-3 CE : 931-333-8 N°enregistrement REACH : 01-2119489410-39-xxxx	Eye Dam.1, H318: $C \geq 10\%$ Eye Irrit. 2, H319 : $4\% \leq C < 10\%$	Orale: LD <sub>50</sub> = 2 335 mg/kg Cutanée: LD <sub>50</sub> > 20 000 mg/l

### Informations sur les composants :

Textes des phrases H : voir section 16.

## RUBRIQUE 4 : Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.

# SHAMPOOING DEMELANT 250ML

## Fiche de données de sécurité

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après contact avec la peau : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Sable.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Développement de fumées.

Danger d'explosion : Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Eviter de respirer les vapeurs et les fumées dégagées.

## RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone. Sol glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les canalisations d'eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Recueillir le produit répandu à l'aide d'un absorbant (sable, vermiculite, diatomite). Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

## RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas fumer. Eviter le contact avec les yeux.

# SHAMPOOING DEMELANT 250ML

## Fiche de données de sécurité

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans les emballages d'origine, à l'abri des variations de température, des rayons directs du soleil, des sources de chaleur et du gel. Température de stockage <30°C. Conserver hors de portée des enfants et des animaux domestiques.

Matières incompatibles : Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Substance	Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated < 2.5 EO, sulfates, sodium salts (CAS : 68891-38-3)
DNEL	Travailleurs, effets systémiques chroniques, contact cutané: 2 750 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs, effets systémiques chroniques, inhalation : 175 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs, effets systémiques chroniques, inhalation : 52 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs, effets systémiques chroniques, contact cutané: 1 650 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs, effets systémiques chroniques, ingestion : 15 mg/kg p.c./jour
PNEC EAU DOUCE	0,24 mg/l
PNEC EAU DE MER	0,024 mg/l
PNEC SEDIMENT	Eau douce : 0,917 mg/kg
	Eau de mer : 0,092 mg/kg
PNEC SOL	7,5 mg/kg
Substance	Amides, C8-18 (even numbered) and C18- unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl) (CAS : 68155-07-7)
DNEL	Travailleurs, effets systémiques à long terme, voie cutanée: 4,16 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs, effets systémiques à long terme, inhalation : 73,4 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs, effets systémiques à long terme, voie cutanée: 2,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs, effets systémiques à long terme, inhalation : 21,73 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs, effets systémiques à long terme, orale : 6,25 mg/kg p.c./jour
PNEC EAU DOUCE	0,007 mg/l
PNEC EAU DE MER	0,0007 mg/l
PNEC SEDIMENT	Eau douce : 0,195 mg/kg
	Eau de mer : 0,0195 mg/kg
PNEC SOL	0,0348 mg/kg

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Éviter toute exposition inutile.

Protection des mains : Gants de protection recommandés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Protection oculaire : Lunettes de protection recommandées. Éviter le contact avec les yeux.

Protection de la peau et du corps : Éviter le contact avec la peau.

Protection des voies respiratoires : Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Gel opaque.

Couleur : Beige nacré.

Odeur : Caractéristique.

pH : 7,0 ± 0,5.

Densité : ≈ 1,03.

Viscosité (Lamy rheology-MK-R3) : 4000 – 5000 cPs.

Point d'éclair : Non déterminé.

Solubilité : Hydrosoluble.

# SHAMPOOING DEMELANT 250ML

## Fiche de données de sécurité

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 10.2. Stabilité chimique

Produit stable dans les conditions normales d'emploi et de stockage.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

#### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil.

#### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus en utilisation conforme.

### RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n°1272/2008

Toxicité aiguë	: Aucune donnée.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé.
Cancérogénicité	: Non classé.
Toxicité pour la reproduction	: Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé.
Danger par aspiration	: Non classé.
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

##### 12.1.1. Informations sur le mélange

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### 12.1.2. Informations sur les substances

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique :

Nom de la substance	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés	Toxicité pour les algues
Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated < 2.5 EO, sulfates, sodium salts (CAS : 68891-38-3)	CE50 : 7,1 mg/l; 96h Branchydanio rerio	CE50 : 7,2 mg/l; 48h Daphnia magna	CE50 : 27,7 mg/l; 72h Desmodesmus subspicatus

# SHAMPOOING DEMELANT 250ML

## Fiche de données de sécurité

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Nom de la substance	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés	Toxicité pour les algues
Amides, C8-18 (even numbered) and C18- unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl) (CAS : 68155-07-7)	CL50: 2,4 mg/l; 96h Oncorhynchus mykiss	CE50 : 3,2 mg/l ; 48h Daphnia magna	CE50 : 0,3 mg/l ; 72h Scenedesmus subspicatus
1-Propanaminium, 3 amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-(C8-18 (even numbered) and C18 unsaturated acyl) derivs., hydroxides, inner salts (CAS : 14170-44-3)	CE50 : 1,1 mg/l; 96h Pimephales promelas	CE50 : 1,9 mg/l; 48h Daphnia magna	

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée sur le mélange lui-même n'est disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non établi.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le produit ne répond pas aux critères PBT et vPvB.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient pas de substances présentant des propriétés perturbant le système endocrinien.

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie – déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN.

### 14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : non

Polluant marin : non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles.

# SHAMPOOING DEMELANT 250ML

## Fiche de données de sécurité

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 14.6.4. Transport par voie fluviale

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

## RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

- Règlement REACH 1907/2006 – Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : ce produit ne contient aucune substance répertoriée.
- Règlement REACH 1907/2006 – Annexe XIV : ce produit ne contient aucune substance concernée.
- Règlement REACH 1907/2006 – Annexe XVII – restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et certaines et de certains articles dangereux : non applicable.
- Maladies Professionnelles : Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée.

## RUBRIQUE 16 : Autres informations

Sources des données : Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases H- et EUH :

Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
FDS UE (Annexe II REACH)

# SHAMPOOING DEMELANT 250ML

## Fiche de données de sécurité

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

---

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.*